

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ORAISON**

SEANCE DU 31 MARS 2005

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 31 MARS 2005, à 20 h 30, dans la salle de réunion de la Mairie d'ORAISON, sous la présidence de Monsieur Michel VITTENET, Maire d'ORAISON.

- Pointage

- Mr Michel VITTENET	Présent
- Mme Michèle BEGNIS	Présente
- Mme M.-Thérèse MARTINON.....	Absente
- Mr J.-Marie BENAÏTON	Présent
- Mme Christine NAPOLI	Présente
- Mr Gérard FERRIGNO	Présent
- Mme Jocelyne RIEUNIER.....	Excusée
- Mr Gérard LAZAUD	Présent
- Mme Michelle GONTRAND.....	Absente
- Mr Raymond FILLY	Présent
- Mme Christelle MILESI.....	Présente
- Mr Christian BIGOTTO	Absent
- Mme Ginette CATHERINE.....	Excusée
- Mr Jacques MAZZOLENI.....	Excusé
- Mme Véronique NERVI.....	Présente
- Mr François NOËL.....	Présent
- Mme Suzy JURAN.....	Présente
- Mr Claude DIOULOUFET.....	Excusé
- Mr Richard BERRON.....	Présent
- Mr Gérard PLAUCHUD.....	Présent
- Mme LE MESTRE Françoise.....	Présente
- Mme Joëlle JOSELET.....	Excusée
- Mr Jacques COULLET.....	Présent
- Mme Marguerite DOUCET.....	Excusée
- Mr Pierre PIN.....	Présent
- Mme Michèle SAEZ.....	Excusée
- Mme M.-Christine MOSCONI.....	Excusée



pouvoir Mme BEGNIS

pouvoir M. COULLET

pouvoir M. PIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les Membres Présents et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de Séance : Monsieur FERRIGNO Gérard

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	13

Date de la convocation : 25 mars 2005

OBJET : PROJET DE LIGNE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE (L.G.V.) PACA – CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC

N° 060/05

Les Alpes du Sud en général et les Alpes de Haute-Provence en particulier souffrent d'un enclavement persistant qui entrave leur développement économique. L'absence de connexion autoroutière efficace entre les villes préfectorales et le réseau autoroutier national d'une part et d'autre part les vicissitudes affectant la poursuite de l'A51 qui, pour l'heure, n'assure pas la liaison avec Grenoble et au-delà avec la région Rhône Alpes, attestent de cette préoccupante réalité.

Le déficit en matière d'équipements de transport, ferré et routier notamment, qui caractérise nos deux départements alpins 04 et 05, obère leurs perspectives de croissance en ne mettant pas les acteurs institutionnels en situation d'exploiter le dynamisme de leur tissu commercial et productif. Les atouts majeurs que recèlent nos territoires dans le secteur touristique ne peuvent être pour les mêmes raisons, promus comme il conviendrait.

Dès lors, il est fondamental que le cadre du processus de réflexion-discussion, préluant à la définition du tracé qu'empruntera l'infrastructure considérée, notre commune se mobilise au titre du débat public, pour obtenir que cette nouvelle ligne TGV irrigue dans des conditions satisfaisantes nos territoires alpins, et participe ce faisant à l'aménagement de l'intégralité de l'espace régional.

Quatre facteurs déterminants plaident dans ce sens :

● L'installation d'ITER à Cadarache :

La décision des autorités politiques compétentes d'implanter au sein du C.E.A. situé à Cadarache le projet ITER, va avoir pour effet direct de conforter substantiellement le capital économique et démographique des Alpes de Haute-Provence.

Au plan de l'emploi :

- 500 emplois directs en phase de construction (équipe ITER)
- 1.000 en phase d'exploitation (600 équipes ITER + 400 collaborateurs en mission)
- 3.000 emplois indirects créés en France pour la construction dont 1.400 en PACA.
- 3.250 emplois indirects créés pour l'exploitation d'ITER dont 2.400 en PACA.

Au plan économique :

Le chiffre d'affaires généré équivaut à 1,8 milliard € en France en phase de construction dont 1 milliard € en PACA.

Au plan éducatif et culturel :

La création à Manosque d'une école internationale en accompagnement de la mise en œuvre du programme scientifique ITER, participera au rayonnement du département.

② Le coût inférieur d'un milliard d'euros au minimum par rapport à la solution Sud :

L'écart du coût attaché respectivement à l'option que nous préconisons d'adopter, en l'occurrence le tracé nord, et aux tracés alternatifs, doit être pris en considération, s'agissant des fonds publics qui doivent être gérés avec rigueur et mesure. En effet, un milliard d'euros sont en jeu à ce titre.

③ Le temps de parcours entre Paris et Nice :

De 3h 30 à 3h 40 pour le tracé Nord contre 4h 05 pour le tracé Sud. La solution Nord étant défendue par les Alpes Maritimes afin de rendre le futur TGV concurrentiel de l'avion de plus en plus saturé sur l'aéroport Nice Côte d'Azur.

④ Le projet d'aménager et de moderniser, en meure d'accompagnement à la LGV, la ligne du Val de Durance :

Qui pourrait être raccordée et qu'il conviendrait d'électrifier et de doubler par endroits pour y faire circuler des TGV ou des RER avec des temps de trajets nettement améliorés.

D'autre part, le tourisme et le thermalisme qui constituent deux éléments moteurs du modèle économique des Alpes du Sud bénéficieraient d'un formidable élan si la L.G.V. était conçue selon un scénario qui prenne en compte la desserte des départements alpins.

Enfin, l'activité industrielle ne peut que tirer avantage du branchement des Alpes du Sud sur le réseau ferré national.

NOUS PROPOSONS LA SOLUTION TECHNIQUE SUIVANTE :

Connecter la ligne alpine au réseau L.G.V. existant à Cavaillon, qui constitue le point de croisement idoine, au lieu-dit le Cheval Blanc. La mise en œuvre de ce schéma doit s'accompagner de l'électrification des lignes ferrées assurant la desserte des départements alpins (04 et 05), leur doublement par endroits et d'une gare « ITER » qui améliorera la desserte des départements alpins, du nord des Bouches du Rhône et du Var et du sud Vaucluse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE ,
PAR 13 POUR**

Et 6 ABSTENTIONS (FILLY-MILESI-NERVI-BERRON-PIN-SAEZ)

- **ADOpte la présente motion.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Pour Copie Certifiée Conforme.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le :	01 AVR. 2005
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le :	01 AVR. 2005
Acte publié, Affiché Et Notifié le :	01 AVR. 2005
ACTE EXECUTOIRE	

